

## Procès-verbal de séance du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué le trois juillet 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'espace socioculturel André HENRY, sous la présidence de Madame Brigitte BERTEIGNE, Maire.

Présents : Brigitte BERTEIGNE, Philippe DE NIJS, Martine COSSET, Bernard DESRUMAUX, Malorie BENOIST, Charles BOUCHERON, Nicolas CARMIGNAC, Pascal FELLAH, Sandrine FERNANDEZ, Liliane GATEBOIS, Christophe GOUTELARD, Laëtitia LEGROS, Patrick MOREL

Absents excusés :

Valérie DARTOIS	pouvoir à	Brigitte BERTEIGNE
Manuela DA SILVA NOVAIS	pouvoir à	Martine COSSET
Eve COSNEFROY	pouvoir à	Liliane GATEBOIS
Nathalie FLAGEUL	pouvoir à	Philippe DE NIJS
Augustin FROT	pouvoir à	Bernard DESRUMAUX
Sébastien BOUDEREAU		

Secrétaire : Liliane GATEBOIS

### *Modification de l'ordre du jour*

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Demande de dégrèvement exceptionnelle sur la partie Assainissement d'une facture d'eau

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

### *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2020*

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2020. Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### *1. Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections partielles sénatoriales 2020*

**Le Maire,**

**Vu** le Code électoral,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-1 et suivants,

**Vu** le décret n° 2020-812 du 30 juin 2020 portant convocation,

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRE/2020/597 en date du 02 juillet 2020,

**Informe** que le Préfet demande que les conseils municipaux aient été convoqués expressément ce vendredi 10 juillet 2020 pour désigner des délégués titulaires et suppléants au sein d'un collège électoral qui procédera à l'élection partielle des sénateurs,

**Indique** que pour Chéroy, l'élection concernera 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

**Rappelle** que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

**Informe** que les collèges électoraux pour l'élection partielle des sénateurs seront convoqués le 27 septembre 2020,

**Rappelle** que le vote est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €,

Le bureau électoral est composé des membres suivants :

- Le maire, Brigitte BERTEIGNE,
- Les 2 membres du conseil municipal présents les plus âgés : Bernard DESRUMAUX et Liliane GATEBOIS,
- Les 2 membres du conseil municipal présents les plus jeunes : Charles BOUCHERON et Nicolas CARMIGNAC

Une seule liste est proposée :

1. BERTEIGNE Brigitte – Maire
2. DE NIJS Philippe – 2<sup>ème</sup> adjoint
3. DARTOIS Valérie – 1<sup>er</sup> adjoint
4. DESRUMAUX Bernard – 4<sup>ème</sup> adjoint
5. COSSET Martine – 3<sup>ème</sup> adjoint
6. Pascal FELLAH – conseiller municipal
7. DA SILVA NOVAIS Manuela – 5<sup>ème</sup> adjoint
8. Patrick MOREL – conseiller municipal

**DEPOUILLEMENT :**

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 18

A déduire nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

La liste de Madame Brigitte BERTEIGNE a obtenu 17 voix.

**Sont proclamés élus délégués pour le collège des élections sénatoriales :**

1. BERTEIGNE Brigitte – Maire
2. DE NIJS Philippe – 2<sup>ème</sup> adjoint
3. DARTOIS Valérie – 1<sup>er</sup> adjoint
4. DESRUMAUX Bernard – 4<sup>ème</sup> adjoint
5. COSSET Martine – 3<sup>ème</sup> adjoint

**Sont proclamés élus suppléants pour le collège des élections sénatoriales :**

1. Pascal FELLAH – conseiller municipal
2. DA SILVA NOVAIS Manuela – 5<sup>ème</sup> adjoint
3. Patrick MOREL – conseiller municipal

**Chacun a déclaré accepté ce mandat.**

## 2. Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Le Maire,**

**Vu** le code général des collectivités locales et notamment les articles L.2121-33 et L.2121-21,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**Expose** que suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er Janvier 2017, il a été créé entre la Communauté de Communes du Gâtinais et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

**Indique** que la CLECT est composée d'un représentant titulaire par commune et d'un représentant suppléant par commune,

Il appartient donc au conseil municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de son ou ses représentants au sein de la CLECT, en application de l'article L.2121-33 du CGCT.

**Fait appel** aux candidatures

- **Représentant titulaire : Brigitte BERTEIGNE,**
- **Représentant suppléant : Philippe DE NIJS.**

**Considérant** qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement,

**Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **désigne** au titre de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :
  - **Représentant titulaire : Brigitte BERTEIGNE,**
  - **Représentant suppléant : Philippe DE NIJS.**
- **Charge** Madame le Maire de signer toute pièce afférente à cette décision et d'en informer la Communauté de Communes.

## 3. Dénomination de la rue desservant la zone mixte dite « Le Bordeau »

**Madame le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L2213-28 du CGCT,

**Informe** les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

**Explique** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »,

**Expose** qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

**Propose** de donner un nom à la voie desservant la zone mixte dite « Le Bordeau » en création, celle-ci tombant dans le domaine public dès son ouverture au public,

**Recueille, après discussion, les propositions suivantes :**

- Rue du Bordeau, nom donné de manière usuel à la zone lors de sa construction,
- Rue du Docteur Odile DOMARD, en hommage à cette femme, aujourd'hui, centenaire qui a consacré quasiment toute sa vie professionnelle à la population de Chéroy en tant que médecin généraliste.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à 8 VOIX pour la rue « du Bordeau » et 10 VOIX pour la rue « du Docteur Odile DOMARD », décide de nommer cette voie :**

**«Rue du Docteur Odile DOMARD », sous réserve de son accord.**

**En cas de refus la voie sera nommée « Rue du Bordeau ».**

#### **4. Demande de dégrèvement exceptionnelle sur la partie Assainissement d'une facture d'eau**

**Madame le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-12-4 et R2224-19-2,

**Vu** la délibération n°2011/84 en date du 09/11/2011 fixant le tarif de la redevance assainissement,

**Indique que** Monsieur LORAIN a subi une fuite d'eau sur son installation sanitaire eau chaude du restaurant « La Brasserie de la Tour » et demande un dégrèvement sur la partie assainissement de sa facture d'eau,

**Considérant** la situation actuelle difficile liée au COVID 19,

**Considérant** sa consommation moyenne annuelle habituelle estimée en 2019 à 47 m<sup>3</sup>, sa consommation facturée de 590 m<sup>3</sup> soit une différence de 543 m<sup>3</sup>,

**Considérant** le relevé en date du 20 mars 2020 établissant une consommation moyenne annuelle de 240 m<sup>3</sup>,

**Considérant** l'analyse établie par Monsieur Philippe DE NIJS, établie en collaboration avec Monsieur Charles BOUCHERON suite au rendez-vous dans les locaux du restaurant « La Brasserie de la Tour », en présence des exploitants,

**Considérant** le tarif uniforme de la redevance assainissement s'élevant à 2.30 €/ m<sup>3</sup> d'eau consommée,

**Considérant** que la loi WARSMANN ne peut s'appliquer pour les locaux commerciaux,

**Propose** de procéder à un dégrèvement exceptionnel de 387.50 €,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à 15 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION décide de :

- procéder à un dégrèvement exceptionnel de 387.50 €,
- de demander à la société VEOLIA de soumettre ce dossier à leur commission d'aides, afin de leur octroyer une aide complémentaire pour le paiement du solde de la facture,
- de stipuler au locataire des locaux et gérant du restaurant de faire le nécessaire, ce dégrèvement étant exceptionnel et unique.

### ***Décisions de Madame Le Maire :***

✓ ***N° 2020/04 : Travaux de réfection de la toiture de la mairie – 2ème phase***

Le Maire, par délégation du conseil municipal,

**Considérant** le projet de travaux de réfection de la toiture de la mairie voté et inscrit au budget 2019 puis reporté au budget 2020,

**a décidé** d'attribuer le marché de réfection de la toiture de la mairie (2<sup>ème</sup> phase) à l'entreprise la mieux-disante soit à la société SARL Michel DRU pour un montant total de 29 681.74 € HT, soit 35 618.09€ TTC.

### ***Informations de Madame Le Maire :***

- Monsieur Jean-François CHABOLLE, Maire de Vallery a été élu Président de la Communauté de Communes du Gâtinais et Madame Christine AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais. Madame le Maire est de nouveau Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.
- Les travaux d'aménagement de la zone mixte « Le Bordeau » ayant été terminés par le terrassement et la remise en état des terrains, un courrier aux propriétaires des parcelles sera envoyé afin qu'ils en assurent l'entretien.
- Une proposition d'achat, correspondant aux conditions de la délibération n°2019/5, a été faite pour les bâtiments de l'ancienne gendarmerie située au 11, rue de l'hôtel de ville. La vente nécessitera le déménagement des associations dans d'autres locaux. Madame Manuela DA DILVA NOVAIS, adjointe en charge des relations avec les associations organise ces changements.
- Une permanence des adjoints débutera dès le premier samedi de septembre avec la présence de Madame Valérie DARTOIS. Les adjoints, à tour de rôle pourront répondre aux questions des habitants sur les thématiques leur ayant été attribuées lors de la mise en place des délégations. La communication de cet agenda sera faite pendant l'été afin d'en informer les usagers.

### **Informations des adjoints et conseillers :**

- Madame Liliane GATEBOIS demande des informations suite à une demande d'un usager sur les aides du département pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

A ce jour, aucune aide n'est octroyée par le Conseil Départemental de l'Yonne aux particuliers.

- Madame Malorie BENOIST demande des informations sur l'organisation des commissions et souhaiterait qu'un moment d'échange avec les agents de la commune soit organisé afin que les membres du conseil municipal puissent faire connaissance avec l'ensemble du personnel.

Madame le Maire, après avoir renseigné Madame Malorie BENOIST quant à l'organisation générale des commissions, indique que les réunions auront lieu dès septembre mais que chaque sous-commission peut travailler sur les projets dès maintenant.

Monsieur Pascal FELLAH prend la parole pour nous informer que la sous-commission « Sécurité – accessibilité » a déjà commencé à faire un diagnostic de notre commune.

- Madame Martine COSSET indique que la fête du Beaujolais est décalée au 20 novembre, à partir de 19h au lieu du 21 novembre et que le marché de Noël reste prévu le dernier week-end de novembre.
- Monsieur DESRUMAUX propose que la commission travaux soit divisée en plusieurs groupes de réflexion par thématique, selon les compétences de chacun. La réunion de la commission travaux de septembre permettra de définir ces groupes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h45.

**La secrétaire de Séance,**

**Liliane GATEBOIS**

**Le Maire,**



**Brigitte BERTEIGNE**

**Valérie DARTOIS**  
*Pouvoir à Brigitte BERTEIGNE*



**Philippe DE NIJS**



**Martine COSSET**



**Bernard DESRUMAUX**



**Manuela DA SILVA NOVAIS**  
*Pouvoir à Martine COSSET*



**Malorie BENOIST**



**Charles BOUCHERON**



**Sébastien BOUDEREAU**



**Nicolas CARMIGNAC**



**Eve COSNEFROY**  
*Pouvoir à Liliane GATEBOIS*



**Pascal FELLAH**



**Sandrine FERNANDEZ**



**Nathalie FLAGEUL**  
*Pouvoir à Philippe DE NIJS*



**Augustin FROT**  
*Pouvoir à Bernard DESRUMAUX*



**Liliane GATEBOIS**



**Christophe GOUTELARD**



**Laëtitia LEGROS**



**Patrick MOREL**

